

demand as three leaders quit». Dans un article de Claude Henault, on trouve le passage suivant:

Trois membres du conseil d'administration de la Compagnie des jeunes Canadiens déchiré par la discorde ont annoncé hier qu'ils demanderaient la dissolution du conseil et son remplacement par un conseil de tutelle.

Le secrétaire d'État (M. Pelletier) en a-t-il été informé? Des instances lui ont-elles été faites à ce propos? Ne croit-il pas qu'il s'agit là d'une déclaration importante? Puis-je revenir au *Globe and Mail* d'aujourd'hui, où il est question de M. Axworthy. Nous savons tous qui était M. Axworthy. Apparemment il avait été nommé membre du conseil par le gouvernement, ayant été un adjoint de l'ancien ministre des Transports, le député de Trinity (M. Hellyer). Selon M. Axworthy, ce serait une comédie de maintenir le conseil en fonction. Le secrétaire d'État est-il au courant?

M. Bigg: Cela ne l'intéresse pas.

M. Alexander: Je sais que cela l'intéresse, mais il n'a pas encore pu réfléchir à la déclaration, ou peser son importance et ses prolongements. D'après le *Globe and Mail*:

M. Axworthy a déclaré que lui-même, MM. Johnson et Sullivan avaient écrit au secrétaire d'État, M. Gérard Pelletier pour lui demander de dissoudre le conseil de toute façon.

Le secrétaire d'État a-t-il reçu ce message? J'ignore si le *Globe and Mail* peut être cru sans réserve, mais je voudrais que le ministre me dise si on lui a conseillé de dissoudre le conseil.

J'arrive maintenant au numéro d'aujourd'hui du *Journal* d'Ottawa qui renferme un autre article dont le titre évoque les démissions et les désaccords qui bouleversent le conseil de la Compagnie des jeunes Canadiens. Voici d'autres propos attribués à M. Johnson:

M. Johnson a déclaré que la réunion en fin de semaine ...

Il s'agit d'une réunion du conseil.

... était une séance pour régler définitivement le sort du conseil. Il devait prouver au Parlement qu'il pouvait diriger la Compagnie des jeunes Canadiens.

«Cette réunion s'est soldée par un échec» a-t-il ajouté.

J'aimerais savoir si le ministre s'en rend compte. Il importe, je crois, de ne pas éluder ce problème national d'une grande importance. Nous devons nous montrer dignes de confiance à cet égard. Le ministre a certainement conscience du fait que la CJC est morte; et si elle ne l'est pas encore tout à fait, elle connaît les derniers spasmes qui précèdent la

fin. Cela nous a sauté aux yeux pendant toute la fin de semaine.

Une voix: Ce qu'il nous faut maintenant, c'est le coup de grâce.

M. Alexander: Mon honorable ami à ma gauche dit que ce qu'il nous faut, c'est un petit coup de grâce. Notre parti voulait que la CJC soit supprimée sur-le-champ et nous avons déposé une motion en ce sens. En disant que nous voulions en finir avec elle, nous savions que nous agissions avec sagesse tout en reconnaissant cependant le rôle joué par les jeunes.

M. Baldwin: Ce n'est pas de sa mort mais de son odeur que nous nous inquiétons.

M. Alexander: L'odeur en devient tout à fait désagréable et je ne sais pas combien de temps les Canadiens vont pouvoir la supporter. En accord avec la politique de notre parti sur le rôle joué par les jeunes, nous avons accepté que la CJC soit créée, si regrettable que ce soit. Mais à la lumière des événements et du comportement chaotique de cette institution qui ont porté certains à se demander si elle était sérieuse, nous de ce côté-ci de la Chambre, devons agir avec circonspection. Notre attitude est exposée au paragraphe 10 de notre communiqué.

M. Gilbert: Laquelle?

M. Alexander: Nous n'en avons qu'une. Une chose caractérise le NPD, monsieur l'Orateur; ses membres n'aiment pas être corrigés. Ils ont présenté à la Chambre leur ridicule motion et, maintenant, ils ne veulent pas que je continue, quoique mon temps soit compté.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Prenez votre temps. Vous avez 40 minutes.

M. Alexander: Voici notre façon d'envisager la CJC:

● (9.10 p.m.)

Au contraire, nous pensons qu'un nouveau départ fondé sur l'expérience peut assurer à la jeunesse une issue viable et constructive dans le domaine social et communautaire ...

Une voix: Allons donc, Linc.

M. Alexander: Pourquoi ne pas vous lever Joe et participer au débat?

Une voix: Je le pourrais.

M. Alexander: Levez-vous ou taisez-vous. Invoquez-vous le Règlement? De quoi s'agit-il? Comme l'article le mentionne, monsieur l'Orateur:

... nous pensons qu'un nouveau départ fondé sur l'expérience peut assurer à la jeunesse une issue viable et constructive dans le domaine social et